

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

CLASSE DEMONTABLE
pour le Groupe Scolaire
Pelletan

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

61.053
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour assurer la prochaine rentrée scolaire du C.C. PELLETAN, le Département prêtera une classe démontable à la commune.

Celle-ci n'aura à sa charge que l'aménagement du terrain pour cette implantation (fondations élémentaires, évacuation des eaux pluviales et usées, branchements d'eau et d'électricité)

Le Conseil Municipal

- Vu la lettre de la Préfecture de la Charente-Me en date du 21 Avril 1961, concernant le prêt à la commune d'une classe démontable destinée au C.C. Pelletan
- Vu la nécessité d'avoir un local supplémentaire pour assurer la rentrée scolaire 1962 à ce groupe scolaire
- sollicite le prêt d'une classe démontable du Parc Départemental pour le C.C. Pelletan
- s'engage à financer sur le budget supplémentaire 61 les dépenses d'aménagement du terrain nécessaires à cette implantation.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ^{M.M.} les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

La Rochelle, le 15 Juin 1961

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

L. LALANDE

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 20 Juin 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

